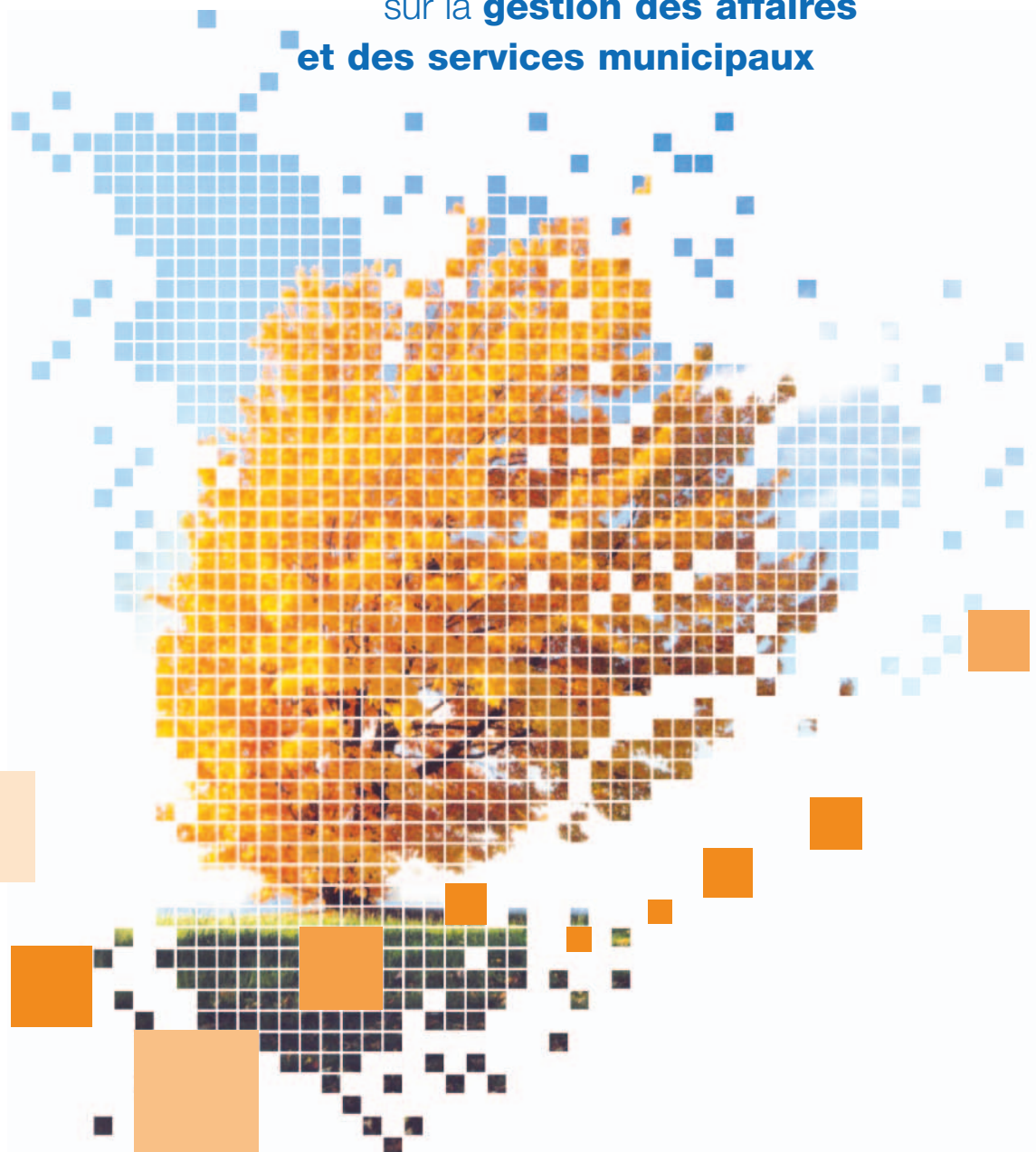


Les effets du vieillissement
de la population québécoise
sur la **gestion des affaires**
et des services municipaux



Note au lecteur

Le présent document est accessible également dans le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir <www.mamsl.gouv.qc.ca>.

Le lecteur constatera que des renvois à des sites Internet gouvernementaux sont suggérés au moyen d'hyperliens, tout particulièrement sous les tableaux qui parsèment le document.

Des hyperliens mènent à des ministères et à des organismes du gouvernement du Québec :

- Institut de la statistique du Québec
- Ministère des Transports du Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société d'habitation du Québec;

d'autres, à des organismes du gouvernement du Canada :

- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Statistique Canada.

Dans le cas où les hyperliens deviendraient caducs, les internautes sont invités à accéder à la page d'accueil de ces sites pour y trouver l'information désirée.

Recherche et rédaction

Line Arsenault

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Direction de la planification, de la recherche
et de l'évaluation

Collaborateurs et collaboratrice

Mario Boisvert

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Direction de la planification, de la recherche
et de l'évaluation

Patrick Champagne

Ghislain Dumas

Chantal Girard

Institut de la statistique du Québec

Révision linguistique

France Galarneau

Production et édition

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Service de l'information et de l'édition

Conception graphique

Boum! Communication graphique inc.

Table des matières

<i>Introduction</i>	4
1 Démographie	5
ÉTAPE 1 Faire un diagnostic sommaire de la démographie sur mon territoire	8
2 Demande de services municipaux	10
<i>L'habitat</i>	10
ÉTAPE 2 Faire un diagnostic sommaire de l'habitat pour les personnes âgées sur mon territoire	12
<i>Les loisirs</i>	16
ÉTAPE 3 Faire un diagnostic sommaire des loisirs pour les personnes âgées sur mon territoire	18
<i>La sécurité publique</i>	22
ÉTAPE 4 Faire un diagnostic sommaire de la sécurité publique des personnes âgées sur mon territoire	23
<i>L'aménagement des lieux publics et les infrastructures municipales</i>	24
ÉTAPE 5 Faire un diagnostic sommaire de l'aménagement des lieux publics sur mon territoire	25
<i>Le transport</i>	27
ÉTAPE 6 Faire un diagnostic sommaire du transport et de la mobilité des personnes âgées sur mon territoire	28
3 Finances et fiscalité	31
ÉTAPE 7 Faire un diagnostic sommaire des finances municipales sur mon territoire	31
4 Démocratie et gouvernance	33
ÉTAPE 8 Faire un diagnostic sommaire des outils d'exercice de gouvernance et de démocratie sur mon territoire	33
ÉTAPE 9 Décrire le processus de participation publique dans l'élaboration du plan d'action municipal	35
5 Vers un plan d'action municipal	37
ÉTAPE 10 Fixer les priorités	37
ÉTAPE 11 Élaborer le plan d'action municipal	38
<i>Conclusion</i>	39

INTRODUCTION

En septembre 2001, la ministre responsable des Aînés lançait le premier plan d'action gouvernemental sur la réponse aux besoins des aînés. Intitulé *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action*, ce plan d'action regroupe des mesures gouvernementales générales et des mesures propres aux ministères et organismes qui ont participé à son élaboration.

Faisant suite aux recommandations de ce plan d'action, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a entrepris une recherche afin de cerner les effets des tendances démographiques liées au vieillissement de la population sur la gestion des affaires et des services municipaux. Grâce à ce rapport de recherche, *Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux*, les municipalités disposent maintenant d'un outil d'information sur le vieillissement et ses conséquences sur :

- *L'habitat*
- *Les loisirs*
- *La sécurité publique*
- *L'aménagement des lieux publics et les infrastructures municipales*
- *Le transport*
- *Les finances municipales et la fiscalité*
- *La gouvernance et la démocratie*

À l'issue de la présentation de ses résultats ou observations, l'étude met en évidence quelques stratégies, déjà en pratique ici ou ailleurs, qui permettent aux municipalités de se préparer à la nouvelle réalité démographique qui s'annonce. Ces stratégies sont des moyens ou des objectifs permettant à ces dernières de faire face aux nouvelles demandes de services municipaux et de répondre à ces nouveaux besoins en s'ajustant aux limites que leur impose leur réalité financière.

Le Ministère invite les municipalités à s'approprier le plan d'action gouvernemental et propose à celles qui désirent y souscrire une démarche d'élaboration d'un plan d'action local leur permettant de mieux considérer les besoins de leurs citoyens aînés. Ce plan d'action peut avantageusement s'inscrire parallèlement à la démarche de révision du schéma d'aménagement du territoire déjà entreprise par les municipalités régionales de comté (MRC), par laquelle des portraits de territoires ont déjà été effectués.

Ce guide présente d'abord, par thèmes, les principales conclusions de l'étude sur le vieillissement. Il propose ensuite une démarche simple pour dresser un portrait des effets actuels et futurs du vieillissement dans la municipalité. Cette étape permettra ensuite d'élaborer un plan d'action. Les tableaux et questionnements proposés sont facultatifs, et la municipalité qui s'engage dans ce processus peut s'en inspirer pour créer sa propre démarche. En effet, ce guide se veut un outil de réflexion mis à la disposition des municipalités et non un mode d'emploi.

Enfin, ce guide s'inscrit en complémentarité avec d'autres outils en préparation ou déjà publiés par le Ministère, notamment : *Les résidences privées pour personnes âgées – Guide des bonnes pratiques municipales*; *La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire – Guide de bonnes pratiques*; et *Un environnement favorable au loisir et à l'activité physique... un atout pour les aînés en résidence!*

Démographie

Le vieillissement, seulement chez nous?

Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène exclusivement québécois; c'est un phénomène planétaire. Les Nations Unies (ONU) estiment qu'en 2050, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les personnes de plus de 60 ans excéderont en nombre les jeunes de moins de 15 ans. Et toujours selon les travaux des Nations Unies, tous les pays sans exception connaîtront d'ici 2050 une augmentation de l'âge médian de leur population.

L'âge médian est l'indicateur que retient l'ONU pour classer les pays en fonction du vieillissement de leur population. Ce classement place le pays le plus âgé, le Japon, au premier rang. Le Canada se situe au 27^e rang de ce classement (âge médian de 36,9 ans), et l'âge médian du Québec (38,0 ans en 2000) le situerait au 16^e rang du classement. Les résultats du recensement de 2001 de Statistique Canada ont d'ailleurs révélé que le Québec et la Nouvelle-Écosse sont les deux provinces canadiennes ayant la population la plus âgée.

Un vieillissement sexiste de la population

La population âgée est et demeurera majoritairement féminine, mais l'écart entre les sexes semble appelé à se rétrécir. En 2001, 59 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes. Ce pourcentage devrait diminuer légèrement pour atteindre 55 % en 2041. Le déséquilibre entre les sexes est plus marqué dans la population très âgée. Actuellement, 68 % des personnes de 80 ans et plus sont de sexe féminin. Bien que le pourcentage soit en diminution, il y aura encore 60 % de femmes chez les grands aînés en 2041.

Une population vieille, c'est pour quand?

Le vieillissement de la population se déploiera de manière très hétérogène sur le territoire québécois. Cependant, au-delà de cette hétérogénéité, un grand constat s'impose : toutes les régions administratives et toutes les MRC du Québec connaîtront une hausse importante de la part des 65 ans et plus dans leur population au cours des vingt prochaines années.

Dans la plupart des cas, les régions actuellement les plus âgées le seront encore dans vingt ans. En effet, la Mauricie, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent conservent les trois premiers rangs en ayant respectivement 26,9 %, 27,3 % et 26,5 % d'aînés en 2021, soit plus d'un résidant sur quatre.

Le cas de Montréal apparaît particulier. Cette région, qui compte actuellement un pourcentage d'aînés supérieur à la moyenne québécoise (14,9 % contre 13,0 % en 2001), devrait connaître un vieillissement moins marqué dans le futur (19,8 % contre 21,4 % en 2021). On peut penser que la migration internationale, qui se concentre dans l'île de Montréal et qui est généralement le fait de personnes plus jeunes, vient atténuer le phénomène du vieillissement dans cette région.

Bien que quelques-unes s'en approchent, aucune MRC ne compte actuellement plus de 20 % d'aînés de plus de 65 ans. Mais en 2021, cette proportion aura été dépassée dans 80 MRC. Cinq MRC devraient franchir ce seuil d'ici 2006. Ce sont les MRC des Basques, de Mékinac, de Matawinie, des Pays-d'en-Haut et de Papineau. Treize MRC le franchiront entre 2006 et 2011, et 31 autres le feront entre 2011 et 2016. Elles seront suivies par 30 MRC entre 2016 et 2021. La plupart des MRC qui n'auront pas franchi ce seuil en 2021 se situent dans le nord du Québec, mais aussi dans la banlieue de Montréal. Pour l'ensemble du Québec, cette situation où la population comptera plus de 20 % d'aînés de plus de 65 ans devrait se produire un peu avant 2021.

Une population comptant plus d'aînés que de jeunes

Si la tendance se maintient, c'est un peu avant 2011 que le nombre de personnes de 65 ans et plus dépassera celui des moins de 15 ans dans la population du Québec. Cette inversion des proportions dans la structure par âge a déjà lieu dans 16 MRC, comptant toutes parmi les plus âgées actuellement. Elle est imminente dans 25 MRC où elle devrait se produire d'ici 2006. En 2021, seulement 5 MRC (les MRC de La Jacques-Cartier, des Moulins, de Thérèse-De Blainville, de Mirabel et de la Jamésie-Kativik) compteront encore plus de jeunes que d'aînés dans leur population.

Des aînés de plus en plus vieux

Les mouvements naturels de vieillissement (naissances et décès) ont un impact important sur le vieillissement de population. Les percées de la médecine et les meilleures conditions d'hygiène et de vie, en retardant le moment du décès, ont favorisé l'accroissement de l'espérance de vie.

L'indice de séniorité, soit la part des 80 ans et plus dans la population des 65 ans et plus, a connu une augmentation continue au Québec au cours des dernières années, passant de 16 % en 1971 à 23 % en 2001. L'indice devrait poursuivre sa croissance pour atteindre 26 % en 2011, puis la tendance s'inversera pour une quinzaine d'année, période pendant laquelle une large part des baby-boomers aura de 65 à 79 ans. L'arrivée de ces générations nombreuses au quatrième âge entraînera alors une flambée de l'indice de séniorité de 2026 à 2041. À ce moment, près de 40 % des aînés québécois auront plus de 80 ans.

Des jeunes qui déménagent

Les mouvements migratoires ont aussi un impact sur le vieillissement. Ils peuvent agir comme facteur accélérant dans les territoires qui voient partir les jeunes adultes comme dans ceux qui attirent les personnes âgées.

Les MRC des régions ressources du Québec sont les plus sujettes aux mouvements migratoires par le départ des jeunes. Elles ont enregistré des pertes migratoires supérieures à 10 % de 1996 à 2001 dans le groupe des 15 à 34 ans. Trente-deux MRC sont concernées et elles sont majoritairement situées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Plus de la moitié de ces MRC compteront plus de 25 % d'aînés en 2021. Cependant, les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et quelques MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean, même en perdant une part importante de leurs jeunes adultes, n'atteignent pas les niveaux de vieillissement attendus dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. C'est que ces territoires ont pour la plupart des populations actuellement plus jeunes que la moyenne québécoise.

Des aînés qui déménagent aussi

Même si un nombre croissant d'aînés choisissent de changer de milieu de vie, la probabilité de changer de MRC est beaucoup moins élevée après 50 ans qu'elle ne l'est chez les plus jeunes. Cependant, certaines MRC semblent avoir un effet attractif important sur la population des 55 à 74 ans. Au Québec, six MRC ont enregistré des gains migratoires supérieurs à 7 % de 1996 à 2001 dans le groupe des 55 à 74 ans. Ce sont les MRC de Mirabel (15,4 %), des Pays-d'en-Haut (14,2 %), de Memphrémagog (14,0 %), de Matawinie (9,7 %), des Laurentides (7,8 %) et d'Antoine-Labelle (7,5 %). Il s'agit pour la plupart de régions de villégiature. Quatre de ces six MRC se situent dans la région des Laurentides.

Des banlieues qui croissent en population et en âge

Les MRC les moins avancées dans leur vieillissement se situent surtout dans le nord du Québec, mais aussi dans la banlieue de Montréal. On en trouve également quelques-unes autour de la ville de Québec et dans le sud de l'Outaouais. Mentionnons Jamésie-Kativik, Les Moulins, La Jacques-Cartier, les Chutes-de-la-Chaudière et Mirabel.

Les milieux urbains de Montréal, de Québec et de Gatineau se distinguent par une forme de vieillissement caractérisée par une augmentation marquée du nombre de personnes âgées dans la population. Cette augmentation s'accompagne généralement d'un accroissement de la population totale.

Dans les couronnes de banlieue des grandes villes, les populations vont continuer de croître, mais les populations âgées vont augmenter beaucoup plus rapidement que la population totale. C'est dans ces MRC que le nombre d'aînés va plus que doubler en moins de vingt ans. Il s'agit de territoires qui comptent un grand nombre de personnes actuellement âgées de 45 à 64 ans.

Un phénomène de passage

Au cours des prochaines années, toutes les MRC du Québec verront croître à la fois le nombre et le poids des aînés dans leur population. Ces transformations démographiques interpellent le monde municipal qui devra y faire face de manière parfois différente selon le type de vieillissement anticipé. Trois situations peuvent être ciblées de manière spéciale car elles risquent d'entraîner des besoins particuliers.

Dans les MRC éloignées, les populations en place vont vieillir dans un contexte de déclin et de départ des jeunes adultes. Le nombre d'aînés y augmentera modérément, mais la dévitalisation probable du milieu, en l'absence de renouvellement démographique, aura sans aucun doute des conséquences sur les populations qui souhaitent demeurer sur place.

Dans les MRC de villégiature, c'est l'arrivée de personnes retraitées qui accélère le vieillissement. L'afflux de quinquagénaires et de sexagénaires ne sera pas sans conséquences sur la vie municipale. Quels sont leurs besoins et ceux-ci sont-ils les mêmes que ceux des populations qui sont nées sur place et y vivent depuis toujours? On peut aussi se questionner sur la pérennité de leur présence. Sont-ils de passage pour quelques années ou ont-ils l'intention de s'établir pour longtemps?

Dans les couronnes de banlieue des grandes villes, souvent créées pour accueillir de jeunes familles et leurs enfants, les quartiers vivront différemment la transformation démographique. En outre, les aînés de demain ne seront pas comme ceux d'hier, ni même comme ceux d'aujourd'hui. Plus riches, plus scolarisés, en meilleure santé, ils vivront aussi beaucoup plus vieux et peut-être aussi plus seuls, puisqu'ils ont eu moins d'enfants et vivent moins souvent en couple.

Il est nécessaire de planifier les interventions en fonction d'un phénomène de passage. Si la tendance actuelle se maintient, la population demeurera vieille même après l'extinction de la génération nombreuse du baby-boom. Cependant, les populations âgées seront moins peuplées.

1. Faire un diagnostic sommaire de la démographie sur mon territoire

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie des données sur la démographie québécoise, par région administrative ou par territoire de MRC. À l'aide des tableaux suivants, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic sommaire de son évolution démographique depuis 1991 et observe les tendances de la prévision démographique sur son territoire. Les données requises pour remplir les tableaux sont accessibles, par territoire de MRC, sur le site de l'Institut de la statistique du Québec dont les hyperliens apparaissent sous les tableaux.

1.1-A' Évolution de la population de la municipalité ou de la MRC



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 1.1-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNÉE	0-14 ans		15-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		75-84 ans		85 ans +		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1991														
1996														
2001														

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2021/jun2800a.htm

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2021/net2.htm

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf/pers_demo-3.pdf

1.1-B Prévision démographique de la municipalité ou de la MRC



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 1.1-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNÉE	0-14 ans		15-54 ans		55-64 ans		65-74 ans		75-84 ans		85 ans +		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2006														
2011														
2016														
2021														

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2021/jun2800a.htm

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers96-2021/net2.htm

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf/pers_demo-3.pdf

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf/pers_demo-2.pdf

¹ La numérotation des tableaux s'explique comme suit : le premier chiffre renvoie au numéro du chapitre et le deuxième, à celui de l'étape menant au plan d'action.

La municipalité peut également jeter un regard sur les indicateurs de vieillissement pour son territoire de MRC, selon les prévisions de 2021, année où les plus jeunes natifs de la cohorte des baby-boomers auront atteint l'âge de 55 ans. Les données nécessaires pour remplir le tableau se trouvent à l'annexe 3 du chapitre 1 de l'étude sur les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux, et intitulé : *L'évolution démographique au Québec et dans ses régions*.

1.1-C Populations totale et âgée en 2021, et indicateurs de vieillissement



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 1.1-C pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

	Ma MRC	autre MRC de ma région	autre MRC de ma région	autre MRC de ma région	autre MRC de ma région
Population totale en 2021					
Nombre de 65 ans et plus en 2021					
Part des 65 ans et + en 2021					
Variation 2001-2021					
• Population totale					
• 65 ans et plus					
Période où :					
• 65 ans et + > 0-14 ans					
• 65 ans et + > 20 %					

Questionnement suggéré

De 1991 à 2001, quel a été le rythme du vieillissement de la population de ma municipalité, de mon territoire, de ma région?

Quelles tendances les prévisions démographiques de ma municipalité ou de mon territoire de MRC reflètent-elles d'ici 2021? Un vieillissement lent, modéré, rapide? Le rythme est-il le même que celui observé de 1991 à 2001?

Les prévisions démographiques laissent-elles entrevoir un accroissement de la population ou un déclin démographique?

En quelle année la proportion des 65 ans et plus sera-t-elle plus élevée que la proportion des moins de 15 ans?

En quelle année plus de 20 % de la population de ma municipalité ou de ma MRC sera-t-elle âgée de 65 ans ou plus?



2

Demande de services municipaux

L'habitat

Des aînés propriétaires

Les personnes âgées souhaitent demeurer dans leur logement le plus longtemps possible. Plus souvent propriétaires que locataires, surtout en milieu rural, les aînés voient leur autonomie se confirmer par leur maintien à domicile, dans un statut de propriétaire. Toutefois, le statut de propriétaire diminue avec l'âge, et il est à prévoir que cette tendance se maintiendra.

En ce qui concerne la proportion de ménages propriétaires dirigés par une femme, le portrait pourrait changer. Le bouleversement des rôles traditionnels dans la société québécoise, l'entrée des femmes dans le marché du travail et la croissance de l'accès à la propriété font en sorte que l'écart entre les ménages propriétaires dirigés par une femme et les ménages propriétaires dirigés par un homme se rétrécit.

Qui deviennent ensuite locataires

Le Conseil des aînés, dans son étude intitulée *La réalité des aînés québécois*, observe une plus grande proportion de ménages propriétaires de leur logement jusqu'à 75 ans; par la suite, les ménages aînés sont majoritairement locataires. De plus, le Conseil constate que la situation des hommes et celle des femmes sont différentes : les femmes sont plus souvent locataires que propriétaires.

Des ménages plus petits

Le vieillissement de la population se caractérise par une diminution du nombre de personnes par ménage. De 1971 à 2001, la taille moyenne des ménages, tous âges confondus, a chuté de 3,7 à 2,4 personnes, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne de 2,6 personnes par ménage. D'abord le résultat de la dénatalité, le phénomène s'est modéré avec la stabilisation du taux de fécondité, mais il se poursuit car, depuis 1986, la taille des ménages baisse de 0,1 personne à chaque recensement.

Mais des ménages plus nombreux

Selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) parues en juin 2002, le nombre de ménages dirigés par un aîné a augmenté de 12,2 % de 1991 à 1996 au Canada. Les ménages formés de personnes âgées de 80 ans ou plus ont augmenté de 22 %. Depuis la fin des années 1960 et du baby-boom, le nombre total de ménages croît beaucoup plus vite que la population. De 1971 à 2001, le nombre de ménages a augmenté de 85,5 % alors que la population s'est accrue de 20,1 %.

De meilleurs revenus pour les aînés

Le niveau de revenu des personnes âgées s'est considérablement amélioré au cours des deux dernières décennies. Il a augmenté de plus de 20 % alors que celui des personnes âgées de moins de 65 ans a décliné de 1,3 % pour les hommes et a augmenté de 15 % pour les femmes.

Mais des revenus parfois faibles

Au Québec, 31 % des ménages âgés de 55 ans ou plus sont des ménages à faible revenu selon les critères de Statistique Canada. Pour l'ensemble des régions urbaines du Québec, ce sont 33 % des ménages québécois âgés de 55 ans ou plus qui sont des ménages à faible revenu alors que pour l'ensemble des régions rurales, 21 % des ménages du même groupe d'âge vivent sous le seuil de faible revenu.

Les problèmes d'accessibilité financière au logement sont plus importants dans les régions urbaines que dans les régions rurales : 42,0 % des ménages de 85 ans ou plus vivant dans les régions urbaines doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu au logement; ce taux est de 12,4 % pour la même catégorie de ménages vivant dans les régions rurales.

Et des logements plus rares

Depuis quelques années déjà, le marché du logement vit des tensions importantes dans les régions fortement urbanisées. Le taux d'inoccupation des logements, dans les régions de Gatineau, de Montréal et de Québec notamment, a atteint un niveau inférieur à 1,0 %, alors que le point d'équilibre entre l'offre et la demande de logements se situe à environ 3,0 %.

Des aînés qui ont des besoins

L'autonomie est un besoin important que la personne âgée manifeste par sa volonté de demeurer chez elle le plus longtemps possible. Les personnes âgées expriment un attachement à leur quartier et c'est là qu'elles désirent vivre en priorité. Des liens d'affection et de confiance s'y sont tissés et des amitiés se sont développées au cours des années, favorisant l'appartenance à un réseau qui offre sécurité, entraide et socialisation. La qualité de l'environnement est également très importante. Lorsque le quartier ne répond plus aux besoins des aînés, ces derniers envisagent le déménagement dans une optique d'amélioration de leur qualité de vie.

La proximité des services y est pour beaucoup. Les ménages les plus âgés privilégient les villes-centres, ou du moins, le centre de services le plus proche. Dans les régions rurales, les personnes âgées ont tendance à quitter leur rang pour se rapprocher du noyau villageois, si les services de base s'y trouvent encore (épicerie, services de santé et de pharmacie, etc.). Si ces services ne sont pas présents sur leur territoire, ces personnes quittent rang et village pour rejoindre la ville la plus proche, qui leur fournira les services dont elles ont besoin.

Des chalets qui se transforment

De 1976 à 1999, le pourcentage de ménages propriétaires d'une résidence secondaire a diminué légèrement passant de 8,2 % à 6,7 %. Ce résultat serait entre autres lié à l'instabilité des ménages, peu de gens ayant les possibilités de s'occuper seuls de deux logements. La transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes, notamment par les futurs retraités, connaît toutefois une popularité grandissante, puisque les chalets portés aux rôles d'évaluation municipaux sont passés de 199 000 unités en 1992 à 172 000 unités en 2003. Dans une enquête qu'elle a menée auprès du groupe des 45 à 64 ans des régions de Montréal et de Québec, la SCHL révèle que la possibilité d'aller habiter sa résidence secondaire sur une base permanente est l'ambition de plus du tiers des répondants.

Des OMH en demande

L'un des modes de concrétisation de l'implication municipale en matière de logement réside dans la mise en place et la gestion d'un office municipal d'habitation (OMH). En raison du vieillissement de la population, la demande de logements sociaux ira en s'accroissant et les municipalités en subiront les effets. Déjà, la disponibilité de logements sociaux est faible, tant pour les ménages défavorisés que pour les personnes âgées, et les OMH doivent dresser des listes d'attente. Ces listes d'attente sont constituées de ménages à faible revenu, et on y trouve une proportion de ménages âgés qui varie de 25 % à 60 % selon les municipalités.

2. Faire un diagnostic sommaire de l'habitat pour les personnes âgées sur mon territoire

Il est difficile pour une municipalité d'établir un portrait précis de l'habitat pour personnes âgées sur son territoire car peu de données sont compilées par municipalité. Toutefois, pour une municipalité qui désire le faire, la consultation des données de l'Institut de la statistique du Québec ou des catalogues de Statistique Canada permet d'obtenir des données sur l'habitat et le logement. Il est également possible de trouver des données sur les sites de la Société d'habitation du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Statistique Canada : http://www.statcan.gc.ca/start_f.html

Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca/>

Recensement du Canada 2001 : <http://www12.statcan.ca/francais/census01/home/index.cfm>

Société d'habitation du Québec : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/>

Société canadienne d'hypothèques et de logement : <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm>

À l'aide des tableaux suivants, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic sommaire de l'habitat pour personnes âgées sur son territoire, en observant son évolution depuis 1991. Les données peuvent provenir de sources provinciales ou municipales, mais la principale source est le recensement du Canada. Certains tableaux peuvent également être remplis à l'aide des données contenues dans les fiches d'évaluation foncière des propriétés ou dans les statistiques compilées par les municipalités elles-mêmes.

2.2-A Évolution du nombre de ménages dirigés par une personne âgée



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNÉE	Nombre de ménages				
	55-64 ans	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et +	TOTAL
1991					
1996					
2001					
1991-2001					

2.2-B Évolution du type d'habitat des ménages dirigés par une personne âgée de 55 ans ou plus



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNÉE	Nombre de ménages				
	Maison individuelle	Appartement ou condo	Appartement en HLM	Habitation mobile	TOTAL
1991					
1996					
2001					
1991-2001					

2.2-C Évolution du statut des ménages dirigés par une personne âgée



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-C pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNÉE	Nombre de ménages									
	55-64 ans		65-74 ans		75-84 ans		85 ans et +		TOTAL	
	Prop.	Loc.	Prop.	Loc.	Prop.	Loc.	Prop.	Loc.	Prop.	Loc.
1991										
1996										
2001										
1991-2001										

2.2-D Proportion des ménages aînés à faible revenu



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-D pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNÉE	Nombre de ménages aînés à faible revenu				
	55-64 ans	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et +	TOTAL
1991					
1996					
2001					
1991-2001					

2.2-E Évolution du taux d'inoccupation des logements dans les immeubles de trois appartements ou plus d'initiative privée, en %



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-E pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNEE	Taux d'inoccupation
1998	
1999	
2000	
2001	
2002	
2003	

2.2-F Les types de logements accessibles sur le territoire de la municipalité



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-F pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Type	O	N	Nbre	Type	O	N	Nbre	Type	O	N	Nbre
Unifamiliale isolée				Unifamiliale de type bungalow				Habitation collective			
Maison intergénérationnelle				Habitation partagée				Appartement de type « condominium »			
Logements services				Coopérative à capitalisation				Résidence privée avec services spécialisés			
HLM sans services				Résidence privée pour aînés				CHSLD			
Autres											

2.2-G La transformation de chalets en résidences permanentes



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-G pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNEE	Nombre de chalets inscrits au sommaire du rôle d'évaluation foncière
1998	
1999	
2000	
2001	
2002	
2003	

2.2-H Les habitations à loyer modique gérées par les OMH



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-H pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNEE	Parc de logements de l'OMH		Ménages inscrits sur la liste d'attente	
	Nombre total de logements	Nombre de logements habités par un ménage aîné	Nombre total de ménages	Nombre total de ménages aînés
1998				
1999				
2000				
2001				
2002				
2003				

2.2-1 Les statistiques annuelles de la construction sur le territoire de la municipalité



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.2-1 pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

ANNÉE	Construction résidentielle (en nombre de nouveaux logements créés)				Rénovation résidentielle (en nombre de permis délivrés)	
	Uni-familiale	Multi-familiale	Ajout de logement ⁽¹⁾	Condo	Transformation d'un chalet en résidence	Rénovation d'une résidence existante
1998						
1999						
2000						
2001						
2002						
2003						

ANNÉE	Construction résidentielle		Rénovation résidentielle	
	Nombre de permis délivrés	Montant estimé des travaux	Nombre de permis délivrés	Montant estimé des travaux
1997				
1998				
1999				
2000				
2001				
2002				
2003				

(1) Par subdivision ou transformation d'un immeuble.

Questionnement suggéré

De 1991 à 2001, quelle a été la croissance du nombre de ménages dirigés par une personne de 55 ans ou plus dans ma municipalité, ma MRC, ma région?

De 1991 à 2001, les ménages de 55 ans ou plus habitant sur mon territoire ont-ils privilégié un type particulier d'habitat? Si oui, lequel? Semblent-ils délaisser un type particulier d'habitat? Si oui, lequel?

De 1991 à 2001, la proportion de ménages aînés ayant un statut de propriétaire a-t-elle diminué avec l'augmentation de l'âge des aînés?

De 1991 à 2001, la proportion de ménages aînés à faible revenu a-t-elle augmenté?

Depuis 1997, le taux d'inoccupation des logements d'initiative privée est-il en augmentation ou en régression?

Quels types de logements destinés aux personnes âgées ou privilégiés par celles-ci retrouve-t-on sur le territoire de ma municipalité, sur celui de ma MRC?

La transformation de chalets en résidences permanentes est-elle un phénomène qui prend de l'ampleur sur le territoire de ma municipalité, sur celui de ma MRC?

Les habitations à loyer modique gérées par l'Office municipal d'habitation (OMH) de ma municipalité, ou de ma MRC, comblent-elles les besoins exprimés par la population âgée?

Sinon, depuis 1997, les besoins à combler sont-ils en régression ou en augmentation?

L'Office municipal d'habitation (OMH) doit-il inscrire les citoyens aînés de ma municipalité qui ne peuvent obtenir un appartement à loyer modique sur une liste d'attente? Si oui, quel est le temps d'attente moyen?

Les statistiques annuelles de la construction indiquent-elles une croissance du nombre de nouveaux logements? Si oui, quel est le type de logements qui se construit le plus sur le territoire de ma municipalité?

L'estimation des montants investis en construction résidentielle est-elle inférieure, égale ou supérieure à l'estimation des montants investis en rénovation résidentielle?

La rénovation résidentielle est-elle réalisée surtout grâce à des programmes d'aide à la rénovation?

Les loisirs

Des aînés peu ou pas actifs

Les aînés d'aujourd'hui sont moins actifs que les aînés d'hier. En 1992-1993, 25 % des aînés étaient très peu ou pas actifs et, en 1998, cette proportion grimpe à 33 %.

Et qui vivent de plus en plus vieux

De 1987 à 1998, l'espérance de vie des Québécoises et Québécois est passée de 76,1 ans à 78,4 ans, les femmes ayant une espérance de vie plus élevée que les hommes. Toutefois, «l'espérance de vie active», qui représente l'âge auquel une personne perd l'autonomie fonctionnelle permettant la pratique régulière d'activités physiques diversifiées, a diminué de 0,9 an de 1992-1993 à 1998, passant de 67,7 ans à 66,8 ans.

Des municipalités bien pourvues en équipements de loisir

Les municipalités sont les organismes qui possèdent le plus d'équipements de loisir, que ce soit des équipements culturels (salles de spectacles, salles d'exposition, bibliothèques, centres d'archives, etc.) ou des équipements sportifs (arénas, piscines, parcs, sentiers, etc.). Les municipalités sont assez bien pourvues en infrastructures permettant la pratique d'activités de plein air ou de sport de glisse à l'intérieur (patin, curling).

Des activités socio-éducatives pour tous les âges

Les activités d'artisanat, d'information et de ressourcement, les activités sociales, les jeux et les divertissements, le bénévolat, la participation à des jeux de société et à des offices religieux, etc. sont surtout le fait des personnes de 60 ans et plus. Les aînés de 60 à 69 ans sont davantage animés par des activités axées sur le bénévolat, parce qu'ils se situent dans un âge de transition entre le marché du travail et la retraite.

Les personnes de 80 ans et plus pratiquent davantage des activités socio-éducatives que les plus jeunes. Cela est probablement dû au fait que les personnes du groupe d'âge des 80 ans et plus vivent davantage en institution ou dans des centres privés pour personnes âgées avec services, parmi lesquels elles trouvent des activités socio-éducatives structurées.

Un penchant pour le plein air

La pratique des activités physiques et de plein air est à son maximum chez les personnes de 60 à 69 ans, mais la pratique et l'intérêt diminuent graduellement avec l'avance en âge. Les hommes pratiquent davantage d'activités physiques et de plein air que les femmes. Plus de la moitié des aînés de 55 ans et plus pratique la marche à des fins d'exercice.

Et pour le vélo

Les chiffres confirment que les aînés prennent de plus en plus le goût du vélo. La proportion d'aînés qui a fait du vélo une fois ou plus par semaine est passée de 34 % en 1995 à 41 % en 2000 pour le groupe des 55 à 64 ans, et de 12 % en 1995 à 21 % en 2000, pour le groupe des 65 à 74 ans.

Des aînés qui préfèrent le loisir scientifique

Les activités scientifiques et mécaniques sont celles qui exigent une certaine connaissance et une dextérité manuelle comme faire de la menuiserie, du bricolage, etc. Ce sont les hommes appartenant au groupe d'âge des 60 à 69 ans qui pratiquent le plus d'activités scientifiques et mécaniques.

Des aînées qui préfèrent le loisir culturel

Les activités culturelles sont pratiquées lors de sorties, d'activités littéraires et créatives telles qu'écrire, aller au théâtre, au cinéma, au restaurant, assister à des spectacles ou à des concerts, faire des activités artistiques comme la photographie, la sculpture, la peinture, etc. Les personnes de 60 à 69 ans, et particulièrement les femmes, sont celles qui manifestent davantage d'intérêt pour les activités culturelles et qui en pratiquent le plus.

Choisir entre autonomie et loisir supervisé

Les personnes âgées confirment leur intention de demeurer autonomes le plus longtemps possible en matière de pratique du loisir. Le loisir supervisé est ainsi davantage prisé par les personnes âgées de 70 ans et plus. Dans la pratique du loisir supervisé, la qualité de l'animation est aussi importante que les équipements et elle repose grandement sur les bénévoles. Ces bénévoles requièrent de l'encadrement et surtout, des outils de formation, que ce soit dans l'organisation d'activités de divertissement à l'intérieur ou à l'extérieur, de voyages en groupe ou dans l'apprentissage des rudiments de l'Internet.

Un bénévolat qui est nécessaire

Une étude produite en 2000 par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières a permis d'estimer à 500 000 le nombre de bénévoles en loisir au Québec, et ces bénévoles y consacrent 80 millions d'heures par année. En fixant le salaire horaire moyen de ces bénévoles à 13,27 \$, le coût de leur remplacement par des professionnels en loisir serait de 1,06 milliard de dollars et nécessiterait 44 000 postes à temps plein.

Des bénévoles qui s'essoufflent

Au Canada, la proportion de bénévoles a diminué de 1997 à 2000. De plus, cette diminution se conjugue à l'augmentation du nombre moyen d'heures offertes au bénévolat par les bénévoles canadiens, ce qui contribue à l'essoufflement de ceux-ci.

Outre la charge de plus en plus lourde confiée aux bénévoles, d'autres facteurs peuvent influencer la volonté des futures personnes âgées d'agir ou ne pas agir en matière de bénévolat : la prise en charge de parents vieillissants, la nécessité de travailler à temps partiel pour combler les besoins de socialisation ou pour suppléer au revenu, la préférence pour des activités de loisir répondant à leur besoin de se récréer, de se détendre ou de s'informer. La probabilité de mener une vie aussi chargée à la retraite qu'au moment de la vie active au travail pourrait nuire au développement du nécessaire bénévolat en loisir. En effet, le manque de temps est le motif le plus fréquemment invoqué par les personnes qui restreignent leur disponibilité au bénévolat, ou qui ne font pas de bénévolat.

3. Faire un diagnostic sommaire des loisirs pour personnes âgées sur mon territoire

Les municipalités du Québec organisent une bonne part des loisirs sur leur territoire. C'est pourquoi la plupart d'entre elles disposent des données permettant d'établir un portrait sommaire des loisirs pour personnes âgées qui sont offerts sur leur territoire, ou sur le territoire de leur MRC. À l'aide des tableaux suivants, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic sommaire des loisirs pour personnes âgées sur son territoire.

2.3-A Les équipements municipaux de loisir présents sur le territoire de la municipalité ou de la MRC



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.3-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Équipements de loisir	oui	non
Piste cyclable		
Sentier de randonnée pédestre		
Jardin communautaire		
Circuit de patin à glace		
Aréna		
Patinoire extérieure		
Piste de ski de fond		
Piscine intérieure		
Piscine extérieure		
Salle de loisirs		
Salle de spectacles		
Salle de cinéma		
Centre d'expositions		
Gymnase		
Terrain de tennis		
Terrain de golf		
Terrains de pétanque ou de boulingrin		
Parc - nature		
Piste de jogging intérieure		
Salle de musculation		
Autres (salle de danse, etc.)		

2.3-B Les activités de loisir offertes sur le territoire de la municipalité ou de la MRC**Document de travail**

Cliquez sur l'icône du tableau 2.3-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Activités de loisir	oui	non
Club de marche		
Jardinage		
Baignade		
Randonnée à vélo		
Bicyclette stationnaire		
Danse (disco, sociale ou autres)		
Quilles		
Natation (cours, entraînement ou faire des longueurs)		
Golf		
Conditionnement physique individuel (en salle d'entraînement)		
Conditionnement physique en groupe (aérobie, step, aqua, etc.)		
Programme Viactive		
Ski de randonnée (ski de fond)		
Jogging ou course à pied		
Canot ou chaloupe à rames		
Activités d'art et d'artisanat		
Activités pédagogiques (cours de formation divers)		
Autres		

2.3-C Les activités de loisir destinées aux personnes âgées sur le territoire de la municipalité ou de la MRC (clientèle spécifique)**Document de travail**

Cliquez sur l'icône du tableau 2.3-C pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Activités de loisir	oui	non
Club de marche		
Jardinage		
Baignade		
Randonnée à vélo		
Bicyclette stationnaire		
Danse (disco, sociale ou autres)		
Quilles		
Natation (cours, entraînement ou bain libre)		
Golf		
Conditionnement physique individuel (en salle d'entraînement)		
Conditionnement physique en groupe (aérobie, step, aqua, etc.)		
Programme Viactive		
Ski de randonnée (ski de fond)		
Jogging ou course à pied		
Canot ou chaloupe à rames		
Activités d'art et d'artisanat		
Activités pédagogiques (cours de formation divers)		
Autres		

2.3-D Évolution de la participation des aînés aux activités de loisir organisées à leur intention



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.3-D pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Activités de loisir	Nombre d'aînés inscrits			
	2000	2001	2002	2003
Club de marche				
Jardinage				
Baignade				
Randonnée à vélo				
Bicyclette stationnaire				
Danse (disco, sociale ou autres)				
Quilles				
Natation (cours, entraînement ou bain libre)				
Golf				
Conditionnement physique individuel (en salle d'entraînement)				
Conditionnement physique en groupe (aérobie, step, aqua, etc.)				
Programme Viactive				
Ski de randonnée (ski de fond)				
Jogging ou course à pied				
Canot ou chaloupe à rames				
Activités d'art et d'artisanat				
Activités pédagogiques (cours de formation divers)				
Autres				

2.3-E Évolution de la participation des aînés aux activités de loisir organisées à leur intention, selon les saisons



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.3-E pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Groupes d'âge	Nombre d'inscriptions chez les aînés											
	2001				2002				2003			
	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver
55 à 64 ans												
65 à 74 ans												
75 à 84 ans												
85 ans et +												

2.3-F Évolution du nombre de bénévoles en loisir sur le territoire de la municipalité ou de la MRC



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.3-F pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Groupes d'âge	Nombre de bénévoles par année					
	1997		2000		2003	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
15 à 24 ans						
25 à 34 ans						
35 à 44 ans						
45 à 54 ans						
55 à 64 ans						
65 ans et plus						
TOTAL		100,0 %		100,0 %		100,0 %

Questionnement suggéré

Les équipements municipaux de loisir sont-ils situés surtout sur le territoire de ma municipalité ou dans les autres municipalités du territoire de ma MRC?

Les équipements municipaux de loisir situés sur le territoire des autres municipalités de ma MRC ont-ils fait l'objet d'une entente d'utilisation entre ma municipalité et la leur?

Les activités de loisir sont-elles offertes surtout sur le territoire de ma municipalité ou dans les autres municipalités du territoire de ma MRC?

Les activités de loisir offertes sur le territoire des autres municipalités de ma MRC ont-elles fait l'objet d'une entente entre ma municipalité et la leur?

La gamme d'activités de loisir offertes spécifiquement à la clientèle âgée par ma municipalité est-elle suffisamment variée?

Depuis 2000, la participation des aînés aux activités de loisir qui leur sont spécifiquement destinées est-elle en augmentation, stable ou en régression?

Depuis 2000, la participation des aînés aux activités de loisir qui leur sont spécifiquement destinées est-elle plus importante pendant une saison en particulier? Si oui, laquelle? Est-elle moins importante pendant une saison en particulier? Si oui, laquelle?

Depuis 1997, l'évolution du nombre de bénévoles en loisir sur le territoire de ma municipalité est-elle en augmentation ou en régression?

Depuis 1997, l'évolution du nombre de bénévoles en loisir sur le territoire de ma municipalité est-elle en augmentation dans un groupe d'âge particulier? Est-elle en régression dans un groupe d'âge particulier?

Ma municipalité vit-elle des difficultés importantes de recrutement de bénévoles? Si oui, depuis quelle année?

Ma municipalité est-elle confrontée au fait de ne plus pouvoir offrir certaines activités de loisir pour personnes âgées en raison du manque d'effectifs bénévoles? Si oui, lesquelles?

Ma municipalité offre-t-elle régulièrement des séances d'information ou de formation sur le rôle du bénévole en loisir et la nature de ses engagements?

La sécurité publique

Des aînés qui ont besoin de sécurité

La sécurité publique concerne les mesures qui assurent le bien-être émotif de la personne âgée, son sentiment d'être en sécurité. De façon générale, les personnes âgées voient dans la police la principale structure apte à garantir le maintien des valeurs et des normes fondamentales de la société. La présence policière leur est donc de nature rassurante.

Et qui se sentent vulnérables

En vieillissant, les personnes âgées deviennent effectivement plus vulnérables à la criminalité et l'acte criminel qui les insécurise le plus est l'agression physique. L'information dévoilée par la Sûreté du Québec indique que la criminalité à l'endroit des personnes âgées est, à plus ou moins 90 %, composée de crimes contre les biens : cambriolage, vol, fraude, vandalisme.

Des programmes visant à renforcer le sentiment de sécurité

Des programmes ont été mis sur pied afin de renforcer le sentiment de sécurité des personnes âgées. Les programmes les plus fréquents ou connus sont : *Viellir en liberté en toute sûreté*, *Bon voisin Bon œil*, et le *Programme PAIR*. Malgré ces programmes, il demeure que la présence policière, notamment la police de quartier de type communautaire, est une source de sécurisation importante pour la personne âgée.

Vers une police plus communautaire

En décembre 2000, le ministère de la Sécurité publique a dévoilé sa politique ministérielle intitulée *Vers une police plus communautaire*. L'objectif de cette politique est de favoriser l'implantation du concept de police communautaire à l'ensemble du Québec. Évidemment, la réussite de ce genre de projet est tributaire de la volonté du milieu à y participer. Sur la base d'ententes avec des MRC, la Sûreté du Québec assure des services de police locale dans plusieurs villes et villages du Québec. Pour ce faire, elle cherche à se rapprocher de la population afin de développer et de maintenir un milieu de vie sûr et paisible. Sur la base d'une approche communautaire, la Sûreté du Québec a adopté le modèle de *police de proximité*, déjà expérimenté par la majorité des services de police municipaux.

4. Faire un diagnostic sommaire de la sécurité publique des personnes âgées sur mon territoire

Les municipalités, qu'elles soient desservies par la Sûreté du Québec ou qu'elles gèrent leur propre service de police, disposent des statistiques d'activités survenues sur leur territoire au cours de l'année. À l'aide des tableaux suivants, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic sommaire de la sécurité publique, pour personnes âgées si possible, sur son territoire. Les données peuvent provenir des sources du service de police municipal ou de la Sûreté du Québec, si elles sont accessibles.

2.4-A Évolution de la présence policière sur le territoire de la municipalité, de la MRC ou de la région



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.4-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Effectifs	Nombre de policiers				
	1999	2000	2001	2002	2003
Patrouilleur automobile					
Patrouilleur à pied					
Enquêteur					
Soutien opérationnel					
Soutien administratif					
Gestionnaire					
Agent de relations communautaires					
Préposé aux permis					
Autres					

2.4-B Les programmes de surveillance mis en place sur le territoire de la municipalité, de la MRC ou de la région



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.4-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Programme de surveillance	oui	non
Vieillir en liberté en toute sécurité		
Bon voisin, Bon œil		
Programme PAIR		
Programme de surveillance de quartier		
Autre programme		

Questionnement suggéré

Depuis 1999, la présence policière sur le territoire de ma municipalité ou sur mon territoire de MRC est-elle en augmentation ou en régression?

Depuis 1999, le ratio du nombre de policiers sur le territoire de ma municipalité ou sur mon territoire de MRC par 1 000 citoyens est-il en augmentation ou en régression?

Depuis 1999, la présence policière sur le territoire de ma municipalité ou sur mon territoire de MRC est-elle plus visible?

Ma municipalité, ou ma MRC, a-t-elle mis en place un ou des programmes de surveillance?

La réponse des personnes âgées, quant à la participation à ce ou à ces programmes de surveillance, est-elle positive?

L'aménagement des lieux publics et les infrastructures municipales

Des aînés qui réclament sécurité

Chez les personnes âgées, le sentiment de sécurité est souvent cité comme la composante la plus importante de leur qualité de vie. Les infrastructures municipales qui sont utilisées ou fréquentées par les personnes âgées, soit les rues et ruelles, les parcs, les places publiques, les centres communautaires et culturels, sont des lieux publics qui peuvent contribuer à maintenir le sentiment de sécurité des aînés.

Un meilleur éclairage public

Les personnes âgées attribuent une grande part de leur sécurité à l'éclairage. Des rues et lieux publics bien éclairés permettent la visibilité des personnes âgées, diminuant donc les risques d'agression. De plus, un bon éclairage contribue à améliorer la localisation des repères, ce qui sécurise davantage les personnes âgées.

Moins de parcours confinés

Malgré un éclairage adéquat, certains itinéraires comportent des pièges qui insécurisent les personnes âgées, comme toute autre personne vulnérable empruntant un parcours où se trouvent passerelles, tunnels, escaliers, portes cochères, entrées de garage, etc. Les responsables de l'aménagement dans les municipalités peuvent éviter, autant que possible, le confinement des parcours.

Et une signalétique efficace

Les repères visuels sont des indicateurs qui contribuent au sentiment de sécurité des personnes âgées. De façon générale, la signalisation est surtout conçue pour les automobilistes, mais elle est aussi nécessaire pour les piétons : indication claire des noms de rues ou de parcs, des numéros civiques des bâtiments, identification adéquate des édifices publics, localisation des arrêts et aribus de transport en commun ; ce sont tout autant de repères qui méritent d'être mis en valeur par une signalétique lisible et efficace.

Un entretien adéquat des infrastructures

La sécurité physique de la personne âgée passe par le bon entretien des équipements et des infrastructures municipales. Sous nos latitudes, l'entretien des infrastructures municipales se réfère tout autant à la réparation des bris d'équipements qu'à l'entretien dû à la rigueur du climat. Il s'agit aussi de la cohabitation des équipements selon l'usage. En effet, les lieux publics pourvus d'équipements s'adressant à plusieurs utilisateurs ont avantage à être conçus et construits selon des normes d'aménagement qui mettent l'accent sur les conditions facilitant la cohabitation des usages et la préservation de relations intergénérationnelles harmonieuses. Ainsi, la mise en place d'aménagements répondant simultanément aux besoins de détente et de calme recherchés par les personnes âgées et aux besoins exprimés par les autres utilisateurs des parcs et lieux publics peut contribuer à faire de ces endroits des lieux sécuritaires et agréables pour tous.

5. Faire un diagnostic sommaire de l'aménagement des lieux publics sur mon territoire

Les municipalités disposent des données leur permettant de brosse un portrait sommaire des lieux publics sur leur territoire. À l'aide des tableaux suivants, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic sommaire de l'aménagement des lieux publics sur son territoire, en privilégiant les lieux qui, selon sa connaissance, sont fréquentés par les personnes âgées. Les données peuvent provenir des sources du service de loisirs, du service des travaux publics ou du service de l'urbanisme.

2.5-A Les infrastructures municipales



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.5-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Réseau routier	En kilomètres	
	Avec éclairage	Sans éclairage
Rues avec trottoir d'un seul côté		
Rues avec 2 trottoirs		
Rues sans trottoir		
Ruelles aménagées		
Ruelles non aménagées		
Sentiers de marche ou de vélo		
Autres		
Parcs et places publiques	En mètres carrés	
	Avec éclairage	Sans éclairage
Parcs de quartier avec mobilier urbain		
Parcs de quartier sans mobilier urbain		
Places publiques avec mobilier urbain		
Places publiques sans mobilier urbain		
Autres		
Parcours confinés	Avec éclairage	Sans éclairage
Passerelles ou tunnels		
Escaliers		
Portes cochères ou entrées de garage		
Autres		
Édifices publics	Accès principal	
	Avec éclairage	Sans éclairage
Centres communautaires ou de loisirs		
Centres culturels ou d'exposition		
Bibliothèques		
Autres		

2.5-B Les dépenses d'investissement (entretien, construction, ajout de mobilier) en infrastructures (\$)



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.5-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Infrastructures	Investissement 2000	Investissement 2001	Investissement 2002	Investissement 2003	% écart 2003-2000
Rues					
Ruelles					
Trottoirs					
Sentiers					
Parcs					
Terrains de jeux					
Places publiques					
Passerelles					
Tunnels					
Escaliers					
Centres communautaires ou de loisirs					
Centres culturels ou d'exposition					
Bibliothèques					
Autres					

Questionnement suggéré

Le réseau routier municipal offre-t-il suffisamment d'éclairage pour répondre au besoin de sécurité des utilisateurs âgés?

Les parcs et places publiques offrent-ils suffisamment d'éclairage pour maintenir le sentiment de sécurité des âgés qui les utilisent?

L'éclairage des parcours confinés avec piège est-il suffisamment bon pour permettre aux personnes âgées d'y circuler en toute sécurité?

L'accès aux édifices publics municipaux est-il suffisamment éclairé pour permettre aux personnes âgées de s'y rendre en toute confiance?

Les dépenses d'investissement en entretien des infrastructures municipales sont-elles en augmentation ou en régression? Quelles sont les dépenses en augmentation, et pourquoi?

Les dépenses d'investissement en construction de nouvelles infrastructures municipales sont-elles en augmentation ou en régression? Quelles sont les dépenses en augmentation, et pourquoi?

Les dépenses d'investissement en ajout de mobilier urbain sont-elles en augmentation ou en régression? Quelles sont les dépenses en augmentation, et pourquoi?

Le transport

Des aînés mobiles, autonomes

Dans l'optique où les personnes âgées affirment vouloir demeurer dans leur maison le plus longtemps possible, la mobilité constitue un facteur important d'autonomie pour elles. La voiture est le mode de transport que semblent privilégier les personnes âgées. Elle permet de se déplacer en toute sécurité, selon les besoins et le choix d'itinéraire qui apparaît le plus agréable.

Des utilisateurs de transport en commun inquiets

Les personnes âgées sont plus inquiètes que les autres utilisateurs du transport en commun. Leurs inquiétudes portent sur la facilité d'accès au véhicule, la localisation sécuritaire des arrêts et abribus, la fiabilité de l'horaire, la connaissance du trajet et sa proximité du point de départ ou d'arrivée et des points de correspondance, les tarifs en vigueur, et la courtoisie des conducteurs ou conductrices et des autres passagers. Il est ainsi souhaitable de privilégier les stratégies qui inciteront les personnes âgées à diminuer les préjugés négatifs qu'elles nourrissent à l'endroit des autres modes de transport et qui peuvent contribuer à maintenir leur mobilité le plus longtemps possible, dont le transport en commun.

Des besoins en émergence

La clientèle âgée aura des attentes en ce qui concerne la fiabilité du service de transport en commun, spécifiquement en matière de respect des horaires. Des services complémentaires, comme le service de porte-à-porte, peuvent connaître une demande, dans un contexte où la distance entre l'abribus et la résidence suppose un long trajet à pied pour la personne âgée. Ainsi, différents types de services, à différents prix, peuvent être envisagés afin de desservir une clientèle de plus en plus diversifiée quant à ses besoins.

Vers un réseau routier adapté

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité, la normalisation de la signalisation routière est à penser aussi en fonction des incapacités visuelles de la clientèle âgée : des panneaux directionnels affichant des caractères plus gros et plus brillants, le marquage de la chaussée, l'éclairage. La conception géométrique des routes devra tenir compte d'une plus forte présence de personnes âgées. Les concepts d'aménagement des voies de dégagement à droite ou à gauche, des voies réservées aux conducteurs plus lents, la géométrie des carrefours giratoires ou autres seront repensés pour répondre davantage aux conditions de sécurité des aînés et, par conséquent, de tous les utilisateurs de la route.

6. Faire un diagnostic sommaire du transport et de la mobilité des personnes âgées sur mon territoire

Les municipalités disposent de bien peu de données leur permettant de brosser un portrait sommaire du transport sur leur territoire. À l'aide des tableaux suivants, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic du transport et de la mobilité sur son territoire. En plus des données municipales disponibles, les municipalités peuvent trouver des données dans les fichiers cités sous les tableaux comme références. Toutefois, des calculs sont parfois nécessaires pour adapter les données au territoire municipal.

2.6-A Le nombre actuel et le nombre projeté des titulaires de permis de conduire



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.6-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Année	Groupes d'âge							
	50 à 59 ans		60 à 69 ans		70 à 79 ans		80 ans et +	
	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme
2003								
2005								
2010								
2015								
2015-2003 (en %)								

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/dossiers_etudes/impact_changements.pdf

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/dossiers_etudes/dossier_bilan2003.pdf

2.6-B Les déplacements quotidiens selon le mode de transport (lorsque des comptages ont déjà été effectués)



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.6-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Mode de transport	1999	2003	Variation 2003-1999
Automobile			
Covoiturage			
Transport en commun			
Transport adapté			
Autres			

2.6-C Le niveau de satisfaction envers le réseau de transport en commun (en nombre de plaintes reçues)



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 2.6-C pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Nature des plaintes reçues	1999	2001	2003	2003-1999
Difficulté d'accès au véhicule				
Niveau de confort des véhicules				
Localisation des arrêts				
Localisation des abribus				
Entretien des arrêts et abribus				
Non-respect de l'horaire				
Trajet inadéquat				
Tarif en vigueur				
Qualité de conduite des conducteurs et conductrices				
Courtoisie des conducteurs et conductrices				
Courtoisie des autres passagers				
Autres				

2.6-D Évolution des services de transport adapté**Document de travail**

Cliquez sur l'icône du tableau 2.6-D pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Clientèle admise selon la déficience	1999	2001	2003	2003-1999
Motrice ou organique en fauteuil roulant				
Motrice ou organique ambulatoire				
Intellectuelle				
Psychique				
Visuelle				
Autres				
Nombre de passagers en minibus	1999	2001	2003	2003-1999
Ambulatoire				
Fauteuil roulant				
Accompagnateur				
Nombre de passagers en taxi	1999	2001	2003	2003-1999
Ambulatoire				
Fauteuil roulant				
Accompagnateur				

<http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/modes/personnes/adapte/statistiques.asp>

2.6-E Évolution des accidents de la route impliquant un aîné de 65 ans ou plus**Document de travail**

Cliquez sur l'icône du tableau 2.6-E pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Nature de l'accident	1999	2001	2003	2003-1999
Accident mortel impliquant un aîné				
Accident grave impliquant un aîné				
Accident léger impliquant un aîné				

2.6-F Causes des accidents de la route impliquant un aîné de 65 ans ou plus (en nombre d'accidents)**Document de travail**

Cliquez sur l'icône du tableau 2.6-F pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Cause probable de l'accident	1999	2001	2003	2003-1999
Perte de vigilance, distraction				
Non-respect des règles du Code				
Vitesse excessive				
Faculté affaiblie				
État de la chaussée				
Conditions météorologiques				
Autres				

2.6-G Interventions sur le réseau routier municipal en faveur des aînés**Document de travail**

Cliquez sur l'icône du tableau 2.6-G pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Nature de l'intervention	1999	2001	2003	2003-1999
Automobilistes	Investissements en \$			
Lettrage des panneaux directionnels				
Marquage de la chaussée				
Éclairage				
Voies réservées				
Autres				
Piétons	Investissements en \$			
Durée des feux de circulation				
Signaux d'alerte électroniques				
Signaux sonores aux intersections				
Îlots de refuge sur les boulevards				
Autres				

Questionnement suggéré

Est-il prévu que le nombre de titulaires de permis de conduire âgés de 50 ans et plus augmente sur le territoire d'ici 2015?

**Quel mode de transport les citoyens de ma municipalité utilisent-ils surtout pour se déplacer?
Ce mode de transport est-il en croissance ou en régression?**

**Quel est le niveau de satisfaction envers le réseau municipal de transport en commun?
Ce niveau de satisfaction est-il en croissance ou en régression?**

Quelle est l'évolution de la demande de service de transport adapté offert par ma municipalité en ce qui a trait à la clientèle, aux déplacements?

Quelle est l'évolution du nombre d'accidents de la route sur le territoire municipal et impliquant un aîné de 65 ans ou plus?

Quelle est la principale cause d'accidents de la route sur le territoire municipal et impliquant un aîné de 65 ans ou plus?

Depuis 1999, quels ont été les principaux investissements routiers municipaux en matière d'intervention en faveur des aînés?

3

*Finances et fiscalité***7. Faire un diagnostic sommaire des finances municipales sur mon territoire**

Les municipalités du Québec disposent de nombreuses données financières leur permettant d'établir un diagnostic sommaire de leurs finances. Ainsi, les analyses financières effectuées à l'interne permettent de répondre adéquatement aux questions provenant des élus, des administrateurs ou de la population. Toutefois, peu d'indicateurs financiers permettent de mesurer l'impact du vieillissement de la population sur les finances de la municipalité. Mais la municipalité peut utiliser ses données afin de vérifier si certains postes budgétaires sont susceptibles de fluctuer avec le vieillissement de la population.

À l'aide du tableau suivant, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic sommaire de son évolution financière depuis 1991 et observe si les tendances de la prévision démographique sur son territoire ont des effets sur ses finances.

3.7-A Dépenses de fonctionnement**Document de travail**

Cliquez sur l'icône du tableau 3.7-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Québec	ANNEE					Variation 2003-1991
		1991	1994	1997	2000	2003	
Administration générale	15,3 %						
Police	13,9 %						
Pompiers et sécurité civile	6,3 %						
Transport en commun	6,3 %						
Réseau routier	14,3 %						
Hygiène publique	13,6 %						
Santé	1,3 %						
Aménagement et développement	4,9 %						
Secteur récréatif	9,5 %						
Culture	4,1 %						
Frais financiers	8,5 %						
TOTAL							

Notes : Les données sont indiquées en pourcentage.

La colonne « Québec » indique la moyenne québécoise, pour 2001.

Questionnement suggéré

Quels sont les postes budgétaires dont la proportion occupée dans le budget municipal total est en croissance? Cette tendance est-elle récente?

Quels sont les postes budgétaires dont la proportion occupée dans le budget municipal total est en diminution? Cette tendance est-elle récente?

Les variations 2003-1991 indiquent-elles que certains postes budgétaires exigent de plus en plus d'investissements? Si oui, quels sont-ils?

Démocratie et gouvernance

8. Faire un diagnostic sommaire des outils d'exercice de gouvernance et de démocratie sur mon territoire

Les municipalités du Québec disposent des informations leur permettant d'établir un diagnostic sommaire de leurs outils d'exercice de gouvernance et de démocratie sur leur territoire.

À l'aide du tableau suivant, ou d'autres qu'elle construit selon ses besoins, la municipalité établit un diagnostic sommaire de l'accessibilité des locaux municipaux et des outils de diffusion d'information sur son territoire, que ce soit pour l'exercice du droit de vote, pour la participation aux séances du conseil municipal ou pour les assemblées de consultation.



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 4.8-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

4.8-A L'accessibilité des bureaux de vote aux personnes à mobilité restreinte

	Nombre total de bureaux de vote	Bureaux accessibles aux personnes à mobilité restreinte	% de bureaux accessibles aux personnes à mobilité restreinte
Élection du conseil municipal actuel			
Élection du conseil municipal précédent			
Référendum municipal			
Registre référendaire			
Autres			



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 4.8-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

4.8-B L'accessibilité des salles municipales aux personnes à mobilité restreinte

	Nombre total	Accessibles aux personnes à mobilité restreinte	% de salles accessibles aux personnes à mobilité restreinte
Salle des assemblées du conseil municipal			
Salle de délibération des conseils et comités consultatifs			
Salle de consultation publique			
Salle de rencontre			
Autres			

4.8-C L'accès à l'information



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 4.8-C pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Information	Accessibilité					
	Site Internet		Média écrit		Télé-radio	
	oui	non	oui	non	oui	non
Procès-verbal						
Compte rendu						
Règlement municipal						
Planification stratégique						
Orientation stratégique						
Projet de développement						
Politique municipale						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ politique de consultation publique ▪ politique de sélection des membres de comités et commissions 						
Calendrier des assemblées du conseil						
Calendrier des assemblées de consultation						
Études et rapports scientifiques						
Analyses budgétaires ou autres						
Autres						

Questionnement suggéré

Les bureaux de vote (lors d'une élection municipale ou d'un référendum) sont-ils accessibles pour la population à mobilité restreinte ou en perte de mobilité?

Les bureaux où doivent se rendre les citoyens désirant signer les registres référendaires sont-ils accessibles pour la population à mobilité restreinte ou en perte de mobilité?

Les salles municipales utilisées pour permettre aux citoyens d'assister aux assemblées du conseil ou lors de consultations publiques, de s'exprimer sur les enjeux municipaux ou de participer en tant que membres d'un conseil ou d'un comité consultatif sont-ils accessibles pour la population à mobilité restreinte ou en perte de mobilité?

L'information utile aux citoyens est-elle diffusée adéquatement? Quels sont les outils qui permettent de le mesurer?

9. Décrire le processus de participation publique dans l'élaboration du plan d'action municipal

La réalisation du diagnostic sommaire permet à la municipalité de bâtir un portrait de sa situation, exercice par lequel elle prend connaissance de la réalité des aînés sur son territoire. La municipalité s'engage alors dans un processus de consultation auprès des personnes âgées et des acteurs préoccupés par leur situation afin de valider ces portraits et d'entendre le point de vue des aînés qui désirent s'exprimer sur leurs besoins et leurs attentes.

À cette étape de la démarche, la municipalité désigne les principaux acteurs qu'elle souhaite inclure dans le processus de validation de son diagnostic. Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes : atelier, journée thématique, conférence de presse, forum, colloque, etc.

4.9-A Les acteurs et participants potentiels (cocher les organismes et entreprises que la municipalité souhaite associer à sa démarche)



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 4.9-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

Secteur public		Citoyens et associations		Entreprises	
Organisation	À associer	Organisation	À associer	Organisation	À associer
Affaires municipales, Sport et Loisir		Citoyens		Entreprise œuvrant auprès des aînés	
Institut de la statistique		Comité de citoyens			
Société d'habitation du Québec		FADOQ- Mouvement des Aînés du Québec			
Conseil des aînés		Groupes locaux de l'âge d'or			
Secrétariat aux aînés		Comité consultatif			
Kino-Québec		Groupe de loisirs			
Vélo-Québec		Association de quartier			
Sécurité publique		Regroupement d'aînés			
Sûreté du Québec		Regroupement de retraités			
Transports		Autres			
Société de l'assurance automobile					
Autres					

4.9-B Le processus de participation
(préciser comment la municipalité souhaite impliquer les acteurs invités dans le processus de validation)



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 4.9-B pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

GROUPE INVITÉ	TYPE DE RENCONTRE					
	Atelier	Journée thématique	Conférence de presse	Forum	Colloque	Autres
Secteur public						
Citoyens et associations						
Entreprises						
Autres						

5

Vers un plan d'action municipal

10. Fixer les priorités

Au lendemain du processus de validation des différents portraits de son diagnostic sommaire, la municipalité entame l'élaboration de son plan d'action. Elle élargit alors les discussions à l'ensemble des acteurs de son territoire : les citoyens, le milieu associatif, le secteur public, les entreprises, etc.

La consultation publique doit être précédée d'une période d'information. Selon le modèle que la municipalité choisit, ces deux étapes peuvent se dérouler lors d'un même événement, comme une journée thématique, un forum ou un colloque ou séparément, par exemple, une séance d'information suivie d'une assemblée publique de consultation.

La période d'information doit permettre à la municipalité de présenter son diagnostic à l'ensemble de la population. L'exercice de consultation, quant à lui, permet à la municipalité et aux participants de cerner les carences ou problèmes prioritaires liés au vieillissement de la population pour ensuite les mettre en perspective avec l'ensemble des autres priorités et réalités, présentes et à venir, de leur territoire.

Pour encadrer les échanges et mener à la rédaction du plan d'action, la municipalité demande à chaque groupe rencontré de fixer trois priorités ou plus. Pour chaque décision jugée prioritaire, les groupes consultés justifient leur décision.

5.10-A Situations prioritaires



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 5.10-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

SITUATION PRIORITAIRE Identifier la nature de la situation ou du problème	JUSTIFICATION Pourquoi le groupe en est-il arrivé à cette conclusion?

11. Élaborer le plan d'action municipal

Après avoir établi des priorités sur lesquelles la municipalité doit engager des actions, il convient ensuite de les hiérarchiser. La municipalité et les acteurs préoccupés par les enjeux du vieillissement définissent alors les actions les plus urgentes en fonction de la disponibilité financière ou administrative de la municipalité.

Pour chacune des priorités fixées, les participants élaborent un objectif stratégique apte à améliorer la réponse de la municipalité aux besoins des aînés. Ils établissent ensuite les mesures permettant d'atteindre efficacement les objectifs stratégiques visés. Finalement, les participants s'entendent sur les résultats qu'ils souhaitent obtenir lorsque les éléments du plan d'action seront mis en œuvre.

5.11-A Objectifs stratégiques



Document de travail

Cliquez sur l'icône du tableau 5.11-A pour saisir vos données dans le logiciel Microsoft Word.

PRIORITE 1 :		
Objectifs stratégiques	Mesures à prendre	Résultats escomptés
PRIORITE 2 :		
Objectifs stratégiques	Mesures à prendre	Résultats escomptés
PRIORITE 3 :		
Objectifs stratégiques	Mesures à prendre	Résultats escomptés
PRIORITE 4 :		
Objectifs stratégiques	Mesures à prendre	Résultats escomptés
PRIORITE 5 :		
Objectifs stratégiques	Mesures à prendre	Résultats escomptés

CONCLUSION

Le plan d'action interministériel du gouvernement du Québec en faveur des aînés contient un certain nombre de mesures qui ont été proposées et qui sont réalisées par les ministères et organismes gouvernementaux. C'est dans le cadre de ce plan d'action que le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir s'est engagé à effectuer une recherche afin de cerner les effets, sur la gestion des affaires et des services publics municipaux, des tendances démographiques liées au vieillissement de la population.

Au terme de cette recherche, le Ministère a produit un rapport permettant de mieux informer les municipalités quant aux conséquences probables du vieillissement de la population. Les municipalités pourront ainsi, à l'aide du présent guide, reprendre les principales conclusions du rapport et entreprendre une démarche visant à élaborer le portrait diagnostique de leur territoire, le valider avec leur population et discuter des actions à entreprendre.

À la suite de cet exercice, la municipalité pourra se doter d'un plan d'action municipal propice à l'adaptation de la gestion des affaires et des services aux besoins des aînés. Cette démarche dénote une volonté d'inscrire les enjeux du vieillissement de la population dans les préoccupations des élus et des gestionnaires de la municipalité, mais aussi dans les préoccupations de toute la communauté.